Nations Unies S/PV.5548



Conseil de sécurité

Distr. générale 9 octobre 2006 Français Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5548^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York, le lundi 9 octobre 2006, à 11 h 5

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 5548^e séance, tenue à huis clos le 9 octobre 2006, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Afghanistan".

Avec l'assentiment du Conseil, le Président, agissant en vertu des dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité les représentants de l'Afghanistan, de l'Allemagne, de la Finlande, du Pakistan et de la République islamique d'Iran à participer à l'examen de la question, sans droit de vote.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité M. Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, et M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à participer à la discussion.

Les membres du Conseil, MM. Koenigs et Costa ainsi que les représentants de l'Afghanistan et du Pakistan ont procédé à un échange de vues. »

06-56049 (F) 091006 091006